

Correspondance
Générale.

N^o. 266.

Paris, le 2 Mars 1820.

Belbenon et C^{ie}., Directeurs - Propriétaires du
Bureau de Correspondance Générale,

Rue Neuve Saint-Augustin, N^o. 3,

A Monsieur Verrier, avoué
et Espalion.

Monsieur,

Par notre lettre du 14 août 1819, nous vous avons
transmis les renseignements qui nous vous sommes
procureurs relativement à l'affaire qui vous nous avez
chargé de suivre près l'administration forestière.
nous sommes étourdis de votre silence tant sur cette
affaire que sur celle de M. Prat contre M.
Noël. Vous avez sans doute obtenu une solution
quelconque sur celle qui vous intéresse. Nous
aurions désiré que vous nous eussiez fait part de
ce qui est résulté de nos démarches. nous souhaitons
que ce résultat vous ait été avantageux.

Quant à l'affaire Prat, elle languit
Depuis

Nota. L'Etablissement, dirigé par
d'anciens Avoués à Paris, repose sur
les bases créées par feu M. Bénézech,
ancien Ministre de l'Intérieur, il a
l'avantage de lui succéder dans le
même hôtel, et se charge :

1^o. De la suite de toutes espèces
d'affaires judiciaires près les divers
Cours et Tribunaux de France; de
toutes Réclamations contentieuses,
de tous reconyemens sur la province
et les pays étrangers; du soin des
Inscriptions hypothécaires, et de
leur renouvellement;

2^o. De toutes les sortes de Récla-
mations près les divers Ministères
et Administrations particulières,
pour le civil comme pour le militaire;

3^o. De la Recette des Rentes et
Pensions;

4^o. De l'Administration de tous
Biens de ville et de campagne; des
Placements et Emprunts de Fonds;
des Ventes et Achats de Terres,
Maisons, Capitaux et Effets pu-
bliques, etc. etc.

On est prié d'affranchir les Lettres
et Paquets.

bien longtemps. Votre dernière du 21^e juillet de
nous faisait espérer qu'elle aurait une fin prochaine.
Nous avons attendu jusqu'à ce jour pour vous en écrire,
espérant qu'elle nous amènerait enfin un résultat
quelconque. mais votre silence se prolongeant trop,
nous vous prions de nous en expliquer la cause.
nous ne voulons dissimulerons pas que notre commettant
en éprouve quelques inquiétudes, d'autant plus qu'il
sait parfaitement que son débiteur jouit depuis
quelque temps de sa fortune, par le décès de son père;
et qu'il est par conséquent à même d'acquiescer
l'obligation qu'il lui a souscrite. Veuillez, Monsieur,
nous dire ce qu'il en est de cette affaire. Si vous
n'entrevoiez pas la possibilité de la terminer de suite,
envoyez nous la note de ce qui vous est dû; nous
vous en ferons parvenir le montant en vous priant
de nous renvoyer le billet souscrit par M^r Noël.
tel est le désir de notre commettant. il nous a assuré
que si il avait le titre; quelqu'un qui connaît la
solvabilité de M^r Noël lui a offert de lui en
compter la valeur. nous préférons que cette
affaire

affaire put être terminée par votre entremise.

Veuillez nous répondre le plus promptement
qu'il vous sera possible, afin que nous puissions
dissiper les inquiétudes assez naturelles que votre
silence fait naître à notre commettant. un mot,
s'il vous plaît, sur l'affaire qui vous est
personnelle.

Vous avons l'honneur d'être,
Messieurs,

Vos très humbles serviteurs

W. M. M.



de
l'imp
et Aol
l'apitua
e.

A. 40

Monsieur
Verrier,
Avoué
à Espalion